

## **Charte d'utilisation d'Internet, du réseau informatique et des services multimédias au Lycée Français International Henri-Matisse.**

### **DOMAINE D'APPLICATION**

Cette charte s'applique à toute personne (élèves, enseignants, assistants d'éducation, surveillants, personnels administratifs et techniques) membre de l'établissement.

### **CONDITIONS D'ACCES AU RESEAU**

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (ou identifiant) personnel (autrement dit, un nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de :

- ✓ se connecter au serveur informatique de l'école ;
- ✓ utiliser les ressources informatiques et pédagogiques disponibles dans l'établissement ;
- ✓ accéder aux informations et ressources présentes sur Internet (dans les conditions précisées plus bas).

***Ce compte informatique est strictement personnel et confidentiel.  
Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait.  
Il est interdit de « prêter » son compte à un autre utilisateur.***

L'utilisateur préviendra une personne responsable ou l'administrateur du réseau si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il a le sentiment que son compte est violé.

### **RESPECT DES REGLES DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE**

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa propre identité ;
- de s'approprier l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou détruire des données, ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'une personne, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images provocants, insultants ou à caractère discriminatoire ;
- d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un service Internet sans y être autorisé.

La réalisation ou l'utilisation d'un programme informatique ayant de tels objectifs est également interdite.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions disciplinaires prévues par les textes réglementaires en vigueur.

***Chaque utilisateur s'engage à éteindre sa session après chaque utilisation pour une question de sécurité afin qu'un autre utilisateur ne s'en serve pas à des fins personnelles destructrices.***

### **CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL ET DES LOGICIELS**

Les services offerts sont destinés à un usage pédagogique, éducatif ou professionnel dans le cadre de la vie à l'école et du système éducatif.

Un élève ne peut accéder à un ordinateur que sous le contrôle d'un enseignant ou d'une personne habilitée par le(la) Chef(fe) d'établissement.

***Le responsable a le droit d'avoir une vue globale de toute activité que fait l'élève sur l'ordinateur.***

#### **Il est interdit :**

- de modifier ou tenter de modifier la configuration des ordinateurs ;
- d'installer des logiciels (sauf autorisation d'un responsable) ;
- de déplacer ou d'effacer des fichiers (excepté ceux qui se trouvent dans l'espace personnel de l'utilisateur, voir ci-dessous)
- de pirater un logiciel commercial ;
- d'utiliser des jeux non pédagogique et non installer sur les machines par l'administrateur, y compris sur Internet ;
- d'introduire et/ou d'utiliser tout programme nocif (virus...).

Chaque utilisateur doit éviter toute action qui pourrait mettre en difficulté l'utilisateur suivant, et en cas de problèmes techniques, les signaler à la personne responsable.

### Espace personnel réservé à chacun

En contrepartie de ces contraintes, chaque utilisateur bénéficie d'un espace personnel réservé et protégé, sur le disque dur du serveur pédagogique.

Cet espace est destiné au stockage des fichiers de travail de la personne, il sera accessible depuis toutes les salles en réseau à condition de se connecter avec son compte personnel (*d'où l'importance de la confidentialité de cet identifiant*).

Pour des raisons d'espace disque, cet espace personnel est limité, éviter de trop le surcharger.

Comme précisé plus haut, cet espace est réservé aux fichiers de travail : ***il est interdit d'y stocker des fichiers exécutables, des logiciels piratés ou des fichiers n'ayant aucun rapport avec l'usage pédagogique.*** Les fichiers contenus dans cet espace élèves sont personnels et protégés, seule la personne qui en est le propriétaire peut y accéder (*à condition que son identifiant n'ait pas été divulgué à d'autres personnes*). Cependant, en cas d'agissements contraires à la législation ou susceptibles de perturber le fonctionnement du réseau, ces fichiers pourront être consultés voire détruits par l'administrateur.

### L'utilisation des imprimantes

L'impression d'un document ne peut se faire que par le professeur ou l'enseignant responsable (ou professeur documentaliste au CDI).

### CAS PARTICULIER DE L'ACCES A INTERNET.

L'accès à des fins non pédagogiques est interdit.

L'accès à Internet doit être en rapport avec des activités scolaires, culturelles, ou avec le projet personnel de l'élève.

Cet accès ne peut se faire que dans le cadre d'un cours sous la responsabilité d'un professeur, ou bien au CDI pour effectuer une recherche après accord d'une(e) enseignant(e), documentaliste.

L'usage des forums de discussions (News) et des services de dialogues en direct (Chat) est interdit dans l'établissement (sauf activité pédagogique précise).

L'usage du courrier électronique est interdit (sauf autorisation ponctuelle) pendant les heures de cours (sauf autorisation du professeur). ***Les messages de nature diffamatoires, discriminatoire, pornographique ou d'incitation à la violence tombent sous le coup de la loi pénale, sans préjudice de sanctions disciplinaires qui peuvent être un simple avertissement, des restrictions d'accès au réseau, voire une fermeture pure et simple du compte avec interdiction d'accéder à tout ordinateur au sein de l'établissement.***

Il faut d'ailleurs savoir, que dès qu'un utilisateur se connecte au réseau, il n'est plus anonyme car l'administrateur a la possibilité de surveiller et tracer toute activité qu'il effectue sur la machine. Ces éléments peuvent être utilisés en cas d'enquête.

En cas de problème technique sur un ordinateur ou une session utilisateur, le signaler aux enseignants ou responsables habilités par le Chef d'Établissement.

NOM ..... Prénom ..... Classe.....

Signature de l'élève majeur précédée des mentions « *Lu et approuvé* » et « *Vu et pris connaissance le ...../...../2018* »

Signature des parents de l'élève mineur précédée des mentions « *Lu et approuvé* » et « *Vu et pris connaissance le ...../...../2018* »